

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Agence départementale de développement économique et touristique

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à 18h sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues, ~~C. Marseille~~, ~~M. Gaignaire~~, F. Gatounes, Bernadette Saudemont, Josette Revoux

Excusés : M. A Chevallier remplacé par G. Jullien

Marseille - A Gagnaire

Le Département des Hautes-Alpes a pris l'initiative de créer une Agence de développement économique et touristique des Hautes-Alpes.

Cette agence se substitue au Comité Départemental du Tourisme, à Hautes-Alpes Développement et à certains services du Conseil Général.

L'objectif est de renforcer l'attractivité des Hautes Alpes, notamment à travers

- la promotion de ses sites, entreprises, produits
- le conseil et l'accompagnement des collectivités
- la prospection de nouvelles entreprises
- ...

Le statut de l'Agence est celui d'un Groupement d'Intérêt Economique.

Les membres sont : la Région PACA, le département, les EPCI et les communes dotées de la compétence économique et touristique, les chambres consulaires, les organismes professionnels et les personnes morales.

Les EPCI et communes constituent un collège représentés par 5 élus au niveau du conseil d'administration et 1 élu au niveau du bureau.

La contribution attendue des communautés de communes est de 0,20 centimes d'euro par habitant.

Le Président JM Bernard propose au conseil communautaire d'adhérer à l'agence de développement économique et touristique des Hautes-alpes et de déléguer Marc Ventre Vice Président comme représentant de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité/l'unanimité de ses membres l'adhésion à l'agence de développement économique et touristique des Hautes-Alpes, autorise le Président à signer la convention correspondante, délègue M. Ventre comme représentant.

votants : 29	pour : 29	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-De128-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

